

Vendredi 30 Mars

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de BAYONNES, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



Année 1827. — N<sup>o</sup>. 78.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOLLE, libraire, marché au Beurre à Bruxelles, et chez les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberg.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

London, le 24 mars. — On a fait peu d'affaires dans les consolidés jusqu'à une heure, ils étaient alors à 82 7/8; ils ont éprouvé depuis une baisse d'un demi pour cent. On fait circuler divers bruits pour rendre raison de ce changement: on parle de mauvaises nouvelles du Portugal, d'un emprunt, d'un changement de ministère, et d'une maladie subite du roi. Mais à deux heures, les consolidés qui venaient de tomber à 82 1/4 ont remonté à 82 3/8 1/2. Billets de Péchiquier, 39 de prime, mexicains, 70 1/2; colombiens, 41 3/4 à 42; cortés, 13 1/4; grecs 16, 3/4.

### ESPAGNE.

Madrid, le 15 mars. — Les détails du désarmement des révoltés portugais sont parvenus officiellement à notre gouvernement et causent un grand déplaisir à nos apostoliques. Il paraît que les rebelles qui ont abandonné le Tras-os-Montés sont au nombre de 4000 hommes de tous rangs et de toutes conditions; trente officiers-généraux se trouvent parmi eux. Au moment où ces bandes allaient mettre le pied sur le territoire espagnol, le général Monnet alla à leur rencontre du côté de Carjavalés et d'Alcanizes et leur intima l'ordre, ou de rebrousser chemin, ou de déposer leurs armes. Le ton qu'il prit et les forces dont il était accompagné en imposèrent aux rebelles: ils tinrent aussitôt conseil et se décidèrent à se laisser désarmer. Les choses étant ainsi convenues, on forma des faisceaux de toutes les armes, et au centre l'on plaça les gibernes et toutes les munitions de guerre; après quoi le général Monnet fit défiler devant lui cette troupe de fuyards et les dirigea en deux colonnes sur Zamora et Valladolid, d'où ils seront évacués sur Riego: c'est là que sont établis leurs dépôts.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Odessa, le 5 mars. — Les nouvelles de Constantinople du 25 février, portent que M. de Ribeaupierre avait, aussitôt après son arrivée, présenté une note énergique qui corroborait les propositions faites par M. de Minciaky en faveur des Grecs, tellement que l'altitude prise par la Russie à l'égard de cette question n'est plus l'objet d'un doute. Quoiqu'on ne connaisse pas tout le contenu des propositions de M. de Ribeaupierre, il est au moins certain que, non-seulement elles s'accordent avec celles de l'ambassadeur anglais, mais encore qu'elles ont été présentées d'une manière plus catégorique qu'on ne l'aurait cru à Pétra. M. de Ribeaupierre a eu le 19, avec le reis-effendi, une conférence dans laquelle il lui aurait déclaré que l'exécution de la convention d'Akkerman n'était qu'un objet secondaire de sa mission, dont le principal but était la pacification de la Grèce; il a engagé la Porte à accepter les propositions qui lui avaient été faites à cet égard, sans quoi on la rendrait responsable de tous les dommages que les corsaires grecs font éprouver au commerce européen. L'embaras où la Porte se trouve par suite de cette déclaration est encore augmenté par celle de l'ambassadeur français portant, à ce qu'on dit, que sa cour a accepté un protocole de la conférence de Pétersbourg, du 4 avril 1826; il paraît que ses instructions lui prescrivaient d'appuyer les démarches de M. de Ribeaupierre. La sensation est grande à Pétra, parce que la conduite des ministres russe et anglais indique qu'il ne s'agit pas d'une simple démonstration. (*Gaz univ.*)

La communication suivante a été donnée au comité grec de Genève par M. Eynard:

Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que je reçois une lettre de M. de Heideck, écrite d'Egina, le 3 janvier, après l'avoir présentée au gouvernement. Il me fait un exposé très-détaillé des besoins de la Grèce; en voici la substance.

Le gouvernement insiste fortement sur la nomination d'une commission de subsistances.

2. Le gouvernement, considérant que la plupart des bâtimens composant la marine grecque appartiennent à des particuliers et que leur action dépend par conséquent de la volonté des individus, voudrait pouvoir acheter quelques bricks ou corvettes qui seraient alors propriétés nationales.

3. Le gouvernement, sentant l'importance de la tactique grecque, et voyant la répugnance des Grecs à s'y prêter, désirerait qu'un noyau de quelques centaines d'hommes, entretenus aux frais des comités, vînt en Grèce pour y servir de modèle.

« 4. M. de Heideck renouvelle sa demande, que les achats de vivres se fassent en grande partie à Syra, île grecque neutre; il observe que le transport serait beaucoup moins long et plus sûr. Il croit que les subsistances, vu l'augmentation des prix dans les ports de l'Adriatique reviendraient à meilleur marché.

« Les deux premières demandes du gouvernement sont satisfaites, l'une par la nomination de la commission qui a eu lieu le 27 novembre; dès lors tout envoi de vivres lui a été adressé: l'autre par le départ de lord Cochrane et les moyens qu'il a à sa disposition.

« Le n<sup>o</sup> 3 présente quelques difficultés, mais son exécution serait d'une bien grande utilité pour la Grèce.

« Les observations contenues dans le n<sup>o</sup> 4, se trouvant très justes et d'accord avec les informations prises, j'y ai déjà fait droit en envoyant des lettres à la commission pour être employées en partie à des achats de subsistances; cependant les prix ayant baissé dans l'Adriatique, il faudra continuer, de là, quelques envois, surtout en blé de Turquie qui ne se trouve pas à Syra, et qui est une production de la Romagne. »

### FRANCE.

Paris, le 26 mars. — Des lettres de Madrid, du 19, reçues à Paris par voie extraordinaire, annoncent que les trois chefs principaux des réfugiés portugais ont été remis à une escorte de gendarmerie pour être conduits jusqu'aux frontières de France.

— On assure que la vive discussion dont le bruit a couru, et qui aurait eu lieu entre M. le président du conseil et M. le ministre de la guerre, avait pour cause le projet de deux ordonnances présentées par M. de Clermont-Tonnerre:

1<sup>o</sup> Sur la formation d'une école spéciale de sous-officiers, destinée à enlever aux soldats le peu de chance d'avancement qu'ils conservent depuis que l'on a jugé à propos de supprimer, pour les corps l'enseignement mutuel.

2<sup>o</sup> Sur une augmentation d'ammoniers dans les régimens, afin d'introduire le soir et le matin, dans les casernes, la prière publique.

Nous craignons que ce ne soit calomnier M. le président du conseil, que de le supposer capable de mettre obstacle à de si heureuses innovations, si elles sont proposées par M. de Clermont-Tonnerre. Pourquoi celui qui, à la tribune, a proclamé *Tartufe* un ouvrage dangereux, n'inclinerait-il pas à penser qu'une règle faite pour des moines, peut être très convenablement appliquée à des soldats? (*Courrier français.*)

— Nous apprenons par une lettre de Brest, du 21 mars, que les citoyens acquittés par le tribunal de Quimper, ont été ramenés de Landernau à Brest dans six voitures à quatre chevaux, escortés par les principaux habitans de Landernau, au nombre de 200 cavaliers portant des rubans et des fleurs. Les postes de la ville avaient été doublés, et on n'a voulu laisser entrer la cavalcade que quatre par quatre. Toutes les dames de la ville étaient aux fenêtres. L'affluence était beaucoup plus nombreuse qu'à la procession de l'abbé Goyon: et toutes les classes de la population s'y confondaient avec un sentiment commun de gaieté et de contentement. (*Idem.*)

— L'affaire de M. Mongazon, prévenu d'avoir, par une scène nocturne du genre le plus romanesque, fait des menaces à M. et Mme. Chevreux, ses parens, chez qui il avait reçu l'hospitalité, à Saint Mandé près Paris, avait attiré hier un nombreux auditoire à la 6<sup>e</sup> chambre correctionnelle. On s'attendait à des débats animés, mais la curiosité des amateurs a été trompée. M. Desparbés de Lussan, avocat du roi, a déclaré, après un court exposé de l'affaire, que les faits imputés au prévenu ne constituaient d'après la loi ni crime, ni délit. Le tribunal adoptant ces conclusions, a renvoyé le Sr. Mongazon de la plainte et ordonné sa mise en liberté.

— Le fils de l'amiral Tombazi, jeune homme de 13 ans, est arrivé dernièrement à Genève pour y faire son éducation. On voit empreinte sur la physionomie de ce jeune hellène l'intelligence la plus vive et la plus précoce; ses mouvemens sont vifs, et tout en lui annonce un désir habituel d'apprendre et de savoir. Il porte le costume des marins grecs, gilet bleu à manches, veste bleue sans manches, ceinture bleue, pantalons bleus très larges, descendant jusqu'au jarret seulement, et bas blancs.

— On avait à Bayonne, le 20 de ce mois, des lettres de Zamora et de Salamanque du 13; elles s'accordent à annoncer que la totalité des révoltés portugais est entrée en Espagne; qu'ils ont été désarmés, et qu'ils doivent être dirigés dans l'intérieur. Une colonne était attendue à Logrogno; d'autres devaient être dirigées sur Soria et Caceres.

— Une lettre écrite des frontières d'Espagne, le 19 mars, mentionne le fait suivant, que nous rapportons, à l'exemple de notre correspondant, sans y joindre aucune réflexion: « Un Espagnol obtint du gouvernement le privilège de la coupe d'un nombre considérable de milliers de pins; soit par convenance, soit par d'autres motifs, l'Espagnol vendit son privilège à une compagnie française qui s'empessa d'ouvrir un chemin dans les montagnes, d'y bâtir des magasins, des hangars, etc., etc.; mais lorsqu'on allait mettre la main à l'ouvrage le gouvernement a ordonné la destruction du chemin et de tous les ouvrages qui ont été faits, attendu que le privilège avait été accordé à un Espagnol et non pas à des étrangers. »

— Le bruit court de nouveau que les bases d'un accommodement entre l'Espagne et le Portugal viennent d'être arrêtées, et qu'en conséquence des Portugais miguélistes, reste de l'armée de Sylveira et qui s'attendaient à rentrer incessamment dans leur patrie, viennent d'être réellement désarmés et envoyés dans l'intérieur; ce qu'il y a de certain, c'est que M. le comte d'Ofalia vient de toucher au trésor 60,000 francs et qu'il part enfin pour l'Angleterre. (Journal de Bordeaux.)

**Bienfaits de la publicité.** — Nous apprenons par des lettres de la Guadeloupe du 28 janvier et 3 février, qu'avant l'arrivée des hommes de couleur, renvoyés devant la cour royale de cette colonie, le gouverneur, M. Desrotours, a publié, sous la date du 13 janvier, une ordonnance qui accorde aux accusés, en matière criminelle, la publicité des débats, la communication de toutes les pièces de la procédure et l'assistance d'un défenseur.

Cette publication a produit une vive sensation à la Martinique où ces garanties n'existent pas encore, et où l'on s'est bien aperçu qu'elles ont été accordées précisément parce que les victimes de l'arrêt du 12 janvier 1824, annulé par la cour de cassation, les avaient demandées par l'organe de leur défenseur à la cour suprême.

Ce triomphe de la justice, cette conquête obtenue par la publicité, doivent être remarqués dans les tems où nous vivons; ils doivent servir d'encouragement à ceux qui sont opprimés par les lois ou les usages.

Les hommes de couleur sont débarqués à la Pointe-à-Pitre à la fin de janvier.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 29 MARS.

*A partir de lundi prochain, 2 Avril, les bureaux du journal Mathieu Laensbergh seront à l'ancien Café du Commerce, maison de M. Rodberg, place du Spectacle. Le public est invité à s'y adresser pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnemens, la vente de la feuille et les annonces.*

*Les Personnes dont l'abonnement expire à la fin de ce mois sont priées de le renouveler pour ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.*

On dit que la loterie de Bruxelles sera supprimée pour le 1er. janvier 1828.

On dit que notre concordat avec la cour de Rome sera signé avant la fin de mai prochain, et qu'il sera pourvu aux sièges vacans de Gand, Tournai, Liège et Namur avant le 1er. août. (Le Belge.)

— On mande de La Haye: « Pendant qu'à Groningue la mortalité est revenue au nombre ordinaire (la semaine dernière, on n'a vu mourir que dix-sept personnes) on a remarqué avec satisfaction qu'à Amsterdam le nombre des naissances surpasse depuis quinze jours celui des décès, ce qui n'avait pas eu lieu pendant sept mois. Il y a eu à Amsterdam, depuis la seconde semaine du mois d'août, jusqu'à ce jour, un excédant de 1664 décès sur les naissances. (Alg. nieuw. en adv. blad.)

— A dater du 1er. avril commencera, à l'université de Groningue, l'enseignement sur l'application de la chimie et de la mécanique aux arts utiles, par M. le professeur Strating et le lecteur Verdam. Le but de cet enseignement est de fournir à la classe industrielle des habitans l'occasion d'acquérir une connaissance théorique et pratique de la chimie et de la mécanique pour l'exercice de leurs métiers, ce dont ils ont de plus en plus besoin, dans l'état actuel des sciences et des progrès rapides de toutes les branches d'industrie.

— On a reçu la gazette de Batavia du 8 décembre dernier; elle donne des rapports jusqu'au 28 octobre sur les opérations de nos troupes contre les insurgés de Soerakarta, lesquels par suite d'une série de défaites, se sont trouvés dans la nécessité de quitter une partie de ce district. Dipo Negoro, après avoir, le 15 octobre, reçu deux blessures, dans une action à Gavok, serait retourné vers la rivière Progo.

Le colonel Cochius s'était porté avec sa colonne sur Dilengoe, pour y ériger un benting; le major de Leeuw était parti avec la même intention pour Singo Sarie. Au moyen de ces deux bentings, on espérait pouvoir tenir les mutins en échec dans ce district.

D'après les nouvelles de Magellan, une petite bande d'insurgés du district de Minoreh, s'était avancée jusqu'à 8 poteaux (pa-

len) de cette capitale. Le colonel Cleerens y avait envoyé un fort détachement d'infanterie avec quelques chevaux et de l'artillerie, sous les ordres du capitaine adjudant Metz. Cette expédition, qui a eu lieu les 29 et 30 octobre, a bien réussi. L'ennemi, après avoir essuyé quelque perte, a abandonné sa position, et s'est réfugié dans les montagnes. Ces troupes se sont ensuite portées sur Blabang, pour de concert avec celles du colonel, convoyer un transport de vivres pour la garnison de Trayam, et opérer ensuite un mouvement dans le district de Probolinggo.

— L'Observateur autrichien du 17 mars donne les détails de l'affaire qui a eu lieu entre les Grecs et le séraskier Reschid-Pacha à Athènes. Ce récit laisse l'espoir que le général Gordon a pu ravitailler la citadelle, ainsi que le *Diario de Rome* l'avait assuré. L'Observateur dit que les Grecs, au commencement de février, avaient envoyé deux expéditions pour débloquer la citadelle d'Athènes; la première, sous les ordres du général Gordon, débarqua le 5 février avec 2,000 hommes au Pirée, la seconde composée de 1,500 hommes, venant d'Eleusis, sous les ordres de Basso et de Bombachli, devait faire une diversion en faveur de la première. Le séraskier attaqua et défit celle-ci le 9. et fit décapiter Bombachli avec deux philhellènes français et un allemand; ensuite il marcha contre le corps de Gordon où se trouvait le colonel Heidegger avec tous ses officiers bavarois. L'Observateur dit que les lettres de Salamine du 15 février ne donnent pas le résultat de cette seconde affaire. Cette assertion de la part d'une feuille turcomane pourrait bien signifier que le séraskier avait été repoussé, et que Gordon avait rempli sa mission, le ravitaillement de la place.

— La cour d'assises de Bruges, dans son audience du 24, a condamné un receveur de l'enregistrement à Poperingen, à 6 années de travaux forcés, au carcan et à la marque, ainsi qu'à une amende de 47 fl. 25 cents, à la surveillance de la police pour la vie et à un cautionnement de cent florens pour extorsion d'argent dans l'exercice de ses fonctions, et pour avoir fait usage de pièces sachant qu'elles étaient fausses. (Journal de Bruxelles.)

— Voici un hommage éclatant et digne de servir d'exemple, rendu à la publicité par le gouvernement de Suède. On écrit de Stockholm, le 6 mars:

« Le chancelier de justice a publié une circulaire dans laquelle il est dit que non seulement tous les juges et fonctionnaires publics, mais tous les citoyens de la Suède sont autorisés à adresser directement à la chancellerie du département de la justice leurs opinions motivées ou observations sur le nouveau projet du code civil qui vient d'être rédigé par le comité de législation. Cette espèce d'invitation, faite au nom du roi, sera sans doute acceptée par plusieurs de nos écrivains distingués; les débats sur le nouveau code s'ouvriront à la prochaine diète, et la publication donnée d'avance à toutes les opinions servira à fixer celles des représentans du peuple suédois. (2)

— On nous fait connaître un nouvel acte de dévouement qui mérite à tous égards d'être connu du public:

« Samedi dernier, vers quatre heures de l'après-midi, un enfant âgé de huit ans, Antoine Jonniaux, tomba dans le canal du quai de la Sauvenière, près de l'établissement des bains. Le nommé Detheux, allumeur de réverbères, occupé près de l'endroit où l'enfant avait disparu, entendit plusieurs autres enfans qui, montés sur le parapet, criaient: *Le voilà encore.* Il court à eux et sur la réponse qui lui est faite qu'un petit garçon se noie, se jette à l'eau (1), plonge à plusieurs reprises, se sent saisi par son tablier et parvient à atteindre l'enfant qu'il saisit par ses habits avec les dents. Ayant à lutter contre le courant, son précieux fardeau lui échappe; il plonge de nouveau, le ressaisit et reparait avec lui à peu de distance des degrés du rivage, où il le ramène après les plus grands efforts.

« Antoine Jonniaux fut ensuite recueilli par M. Philipps, propriétaire des bains, qui s'empessa de lui prodiguer tous les soins que son état réclamait. L'enfant est aujourd'hui parfaitement rétabli. »

— Nous avons sous les yeux divers dessins de machines coloriées, qui par oubli n'avaient pas été exposés à la séance de dimanche dernier. Ces dessins ont été faits d'après des modèles prêtés à l'établissement par M. Square de Tilleur. Comme ceux que nous avons cités, ils se distinguent par une netteté et une précision remarquables, et ne font pas moins d'honneur aux soins du professeur, qu'à l'aptitude des élèves, MM. Tart, Chapelle et Lejeune. Ces deux derniers exercent l'état d'horloger et n'avaient jamais dessiné avant de fréquenter l'école.

\* \* On annonce pour le 21 du mois prochain l'ouverture de notre école de musique. A cette occasion un concert sera donné à la salle de spectacle, à l'instar de celui de Grétry, si pas plus brillant encore. Il est certain que la commission a voulu qu'il fût digne en tout de la circonstance. Déjà la promesse a été donnée par trente dames au moins de répéter le même acte d'obligeance qui les a recommandées naguère à la reconnaissance de la Grèce. Même on espère qu'une ville voisine ne nous refusera pas un beau talent récemment admiré parmi nous. M. Desroigne, directeur de l'école, saisira sans doute aussi cette occasion de faire entendre à ses nouveaux concitoyens quelque chose

(1) C'est à tort que l'on a rapporté que Detheux avait quitté son habit.

(2) Voyez aussi, sous la rubrique France, un article relatif à l'ordonnance de M. Desrotours, gouverneur de la Guadeloupe, qui accorde aux accusés la publicité des débats en matière criminelle.

de ses compositions musicales. Le discours d'installation sera prononcé par M. le bourgmestre qui rivalise de zèle avec la commission pour donner à la cérémonie qui se prépare le caractère et l'éclat d'une fête nationale.

M. le bourgmestre de Loncin nous prie d'annoncer que la compagnie des propriétaires réunis a payé au sieur Detienne, l'un des locataires des bâtimens incendiés le 11 mars dernier, le montant des céréales qui se trouvaient dans la grange occupée par lui, et que les meubles et céramiques appartenant aux Srs. Stas et Beaufort n'étaient point assurés.

### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

#### Société pour l'enseignement élémentaire établie à Paris.

La cause de l'enseignement mutuel, qui souffre beaucoup en France, n'y est pas à beaucoup près, dit un journal, perdue et désespérée. Il résulte en effet d'un rapport de M. de Gérando, présenté à la société établie à Paris pour l'enseignement élémentaire, que le nombre des écoles primaires dirigées aujourd'hui en France, d'après la méthode d'enseignement mutuel, s'élève à 258, contenant 25,580 élèves. De ces écoles, la société de Paris en a assisté 29.

La même société a ouvert un concours pour des livres destinés à former une bibliothèque populaire au prix de 30 centimes. Seize mémoires ont été envoyés au concours : quatre prix ont été décernés, dont deux à des dames; l'une à madame *Saint-Ouen* de Nancy, auteur d'une *Histoire de France*; l'autre à mademoiselle *Elisabeth Celnart*, auteur d'un recueil de contes moraux, rassemblés sous le titre du *Curé de Village*. Les deux autres prix ont été donnés à M. *Constant Saucerotte*, pour une *Hygiène populaire*, et à M. *Quentin*, pour la *Loterie royale dévolée*.

Le même concours reste ouvert pour l'année prochaine. On a eu l'heureuse idée de dresser un tableau où sont inscrits les noms des enfans sortis des écoles, avec l'indication de la profession dans laquelle ils entrent, et des notes que l'on recueille sur leur conduite ultérieure. Ce tableau, mis cette année à exécution, démontre jusqu'à l'évidence que les enfans sortant des écoles se vouent à des professions industrielles, et travaillent comme ouvriers. Cette observation répond victorieusement au reproche banal des ennemis de l'instruction populaire, qui prétendent qu'elle a pour effet d'engager les enfans à sortir de leur état.

L'*Histoire des ducs de Bourgogne* était restée incomplète. M. de Barante a dignement terminé ces intéressantes chroniques par l'histoire de Louis XI. La dernière livraison, qui se compose de deux volumes et d'un demi-volume, comprend le règne de ce monarque. Il y a dans les manières bourgeoises de ce singulier tyran, dans son astucieuse politique, un caractère tout particulier qui exigeait, pour être bien apprécié et bien rendu, la manière naïve et animée adoptée par M. de Barante dans tout le cours de cette histoire. Cette dernière livraison a, sur le *Quentin Durward* du romancier écossais, l'avantage de nous faire assister à la mort de ce monarque qui pourrait dire, comme Auguste mourant, qu'il avait bien joué son rôle de dissimulation.

Jugement du Globe sur le *Julien* de M. Jouy. — Il n'est peut-être pas de personnage historique dont la mémoire ait été plus indignement calomniée et plus emphatiquement célébrée que celle de Julien. Dès l'aurore de sa vie, adoré des philosophes et des croyans païens dont il était la dernière espérance; détesté par les chrétiens, qui, nouveaux encore au pouvoir, craignaient d'être renversés par l'héritier de l'empire; à peine la tombe s'est-elle fermée sur lui, que toutes les chaires retentissent de panegyriques et d'invectives : les sophistes de l'Asie-Mineure, Libanius, Eusèbe, Mamertin, Priscus, élèvent des autels à leur dieu tombé; St-Grégoire de Naziance fulmine des anathèmes; et, après lui, tous les auteurs et tous les écrivains ecclésiastiques s'empressent à déshonorer la vie de l'*Apostat*. Une tradition de haine traverse treize siècles. Mais, quand enfin le christianisme est attaqué à son tour par une philosophie moderne, le philosophe maudit redevient une divinité : Voltaire s'établit son grand prêtre; toute la secte des novateurs répète les éloges que l'innocence des vieux chrétiens repousse avec fureur; Gibbon seul, entre les deux partis, montre quelque impartialité. Et cependant Julien n'est ni apprécié ni peint tel que nous le montrent ses propres écrits et les écrits de ses contemporains. Aspirer à le représenter sur la scène, c'était sans doute une belle entreprise; mais il fallait de fortes études; et malheureusement ce sont toujours les études qui manquent à nos poètes. Ils aiment bien mieux rêver des fables et imaginer des héros que rechercher le vrai et faire revivre des hommes.

M. Jouy a bien entrevu tous les principaux traits du caractère de son héros, sa mysticité, ses superstitions, son inimitié contre le christianisme, sa simplicité stoïque et même son ambition; mais il a jeté tout cela dans quelques vers perdus, dans une ou deux scènes ébauchées ou faussement recouvertes : tels un monologue de Julien où il paraît en proie à ses rêveries neurologiques, et la scène où Léonas lui reproche de ne pas être chrétien sincère. Mais tout est vague et sans dessein dramatique; rien n'est en action; si bien que ce n'est pas plus Julien que tout autre personnage que l'on eût placé dans la même situation.

### COMMERCE ET INDUSTRIE.

D'après un relevé rendu public, le nombre des faillites qui ont eu lieu en Angleterre pendant l'année 1826, s'élève à 746. Dans ce nombre on remarque 548 négocians commissionnaires, 524 marchands en détail, 132 banquiers, 258 fabricans de tissus de coton, 167 filateurs, 278 marchands de nouveautés, 218 fabricans de soieries, 264 épiciers, 128 fabricans de machines à vapeur, 169 entrepreneurs de bâtimens, 412 marchands de grains, 113 meuniers, 85 bottiers ou cordonniers, 39 boulangers, 22 courtiers de change, 39 notaires, 19 priseurs, 2 peintres à portraits, 4 prêteurs sur gages.

On lit dans l'*Abeille de la Moselle*, que des expériences faites sur la nourriture des chevaux, apprennent que quatre kilogrammes et demi de pain composé de farine de seigle, de farine d'orge et de farine de froment, nourrissent un cheval mieux qu'un boisseau d'avoine de bonne qualité et du poids de 5 kilogrammes 314. Comme ce boisseau coûte un franc 213 c., que les 4 1/4 kilogrammes de pain ne reviennent qu'à 72 centimes, il y a par jour une économie de 43 centimes 213 sur l'entretien d'un cheval. Le même fenille rapporte qu'un cultivateur est parvenu à rendre laborables des terres très-humides, en enterrant de grosses quantités de paille qui aboutissent à un canal de dessèchement.

Cours de la bourse de Paris du 26 mars. Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 99 fr. 35 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 1<sup>er</sup> 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 70 fr. 10 c. Action de la banque, 1995 00. Emprunt royal d'Espagne 1829, 52 1/2. Emprunt d'Haiti, 635.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 27 mars. — Dette active, 51 1/2 1/16. Différée, 107 1/2 1/8. Bil de change, 17 7/8. Synd. 95 Dito 38 1/4 3/8 Act. de la soc. comm. 88 7/8 3/4.

BOURSE D'ANVERS, du 28 mars. — Dette active, 21 1/2 d'intérêt 51 3/4. Obl. du syndicat, 4 1/2 d'intérêt. Remboursables, 2 1/2 d'int. Act. soc. comm. 4 1/2 d'int., 89.

### ECOLE ROYALE DE MUSIQUE.

Les examens pour l'admission des élèves à l'école royale de musique sont définitivement fixés au deux avril, et se continueront le trois et le quatre du même mois, dans l'ordre suivant :

- Le lundi deux, solfège, vocalisation et chant.
  - Le mardi, violon et flûte.
  - Le mercredi, piano, clarinette, cor, haut-bois, basson et violoncelle. Composition, contrepoint et fugue, harmonie.
- Les exercices auront lieu au local provisoire de l'école, rue vis à vis Sainte-Croix, n. 862, et commenceront chaque jour à neuf heures précises du matin.
- Le jury chargé de prononcer sur l'admission des aspirans, sera composé des membres de la commission de surveillance et des professeurs de l'école royale, présidés par le directeur. Liège, le 29 mars 1827.

### VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, entendu le rapport de l'architecte-voyer, sur la nécessité de faire conduire les décombres, etc., sur la rampe d'aval du rivage, vis à vis l'église des Augustins, ARRÊTENT : A dater de samedi 31 mais courant, les conducteurs de tombereaux chargés de décombres, terres etc., devront les verser à l'endroit ci-dessus désigné; tout dépôt ailleurs est interdit. Le présent sera publié par la voie des journaux et affiché pour la connaissance du public. A l'Hôtel de Ville, le 28 mars 1827.

L'échevin, BEX  
Par la régence le secrétaire de la ville, SOLLEURE.

TEMPÉRATURE DU 29 MARS.

A 8 h. du mat., 7 d. au dessus 0; à 2 h. après midi, 9 d. au dessus.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez *Parfondry*, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huitres anglaises très fraîches.

Chez *Parfondry*, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huitres très fraîches.

J. F. Peret, rue Ste-Ursule à la Balance, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, et en recevra encore demain.

Cabilleaux élibottes très frais a 34 cent la livre au *Morians*, rue du Stokis. (417)

*Tart*, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, et nouveaux raisins sultans pompadour.

Le syndic définitif de la faillite de J. Dehaly, ci-devant marchand de chevaux, à Fexhe-Haut-Clocher, informe les personnes qui ont produit leurs titres à charge du failli, après l'expiration des derniers délais qui avaient été accordés pour la vérification des créances, que M. le juge commissaire a fixé le onze avril prochain, à trois heures de relevée, au local des audiences du tribunal de commerce, pour l'examen desdits titres, et leur affirmation sous serment.

Le syndic invite en conséquence tous ceux qui ont produit leurs prétentions, à se trouver au local ci-dessus énoncé, ledit jour onze avril, ou à se faire représenter par procuration spéciale, qui doit, immédiatement des autres pouvoirs, contenir l'autorisation d'affirmer la créance du constituant, sincère.

Enfin le syndic prie MM. les créanciers de lui faire parvenir, au moins six jours avant celui fixé pour la vérification, toutes les pièces justificatives de leurs prétentions respectives.

Conformément à l'art. 504 du code de commerce, tout créancier déjà vérifié, a le droit d'assister aux vérifications ultérieures, d'examiner et de contredire, s'il y a lieu, tous les titres qui sont présentés aux syndics.

Liège, le 26 mars 1827.  
Le syndic définitif, F. PIERCOT.  
Avoué à la cour, rue derrière St. Jacques, n. 490. ( )

A louer un bel appartement garni au rez-de-chaussée, rue Haute-Sauvenière, n. 40, à Liège. (434)

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces et nouveautés de Lyon, prix fixe de fabrique, chez D. BEYNE, fils, négociant, à la *Main d'or*, rue Pont d'Ile.

On demande une fille de boutique connaissant parfaitement le commerce d'épicerie. S'adresser n. 37, rue Vinave-d'Ile, où on dira pour qui c'est. 396

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi trente un mars 1827, aux dix heures du matin, sur le Grand-Marché de la ville de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de meubles et effets consistant en tables, chaises, buffets, commodes, une belle pendule et une horloge avec sa caisse, et beaucoup d'autres objets mobiliers, trop long à détailler, le tout argent comptant. Qu'on le dise.

Le sieur G. DISIÈRE, batelier de Dinant, prévient MM. les négocians que ses bateaux sont en chargement au port, quai sur Meuse. S'adresser pour renseignemens chez M. Discry-Legros, aubergiste, même quai, n. 940, enseigne de la Barque de Dinant. (429)

A vendre une belle et bonne caleche, au n. 130, rue Hors-Château. (341)

A vendre trois trente-deuxièmes dans la bouillière et cours d'ouvrages appelées la Conquête, situées dans la commune de Glain-Ans et Mollin, près de Liège. S'adresser place Saint-Pierre, n. 20. (430)

VENTE DE FUTAYE.

Le 7 avril 1827, M. le baron de Warée d'Hermalle, avocat-général, fera vendre à crédit dans un bois situé à Hermalle, sous Huy, au bord de la Meuse, quantité de portions de beaux chênes. S'adresser au château d'Hermalle, où il y a beaucoup de foin à vendre à main ferme. (426)

Quartier à louer au centre de la ville, place Saint-Jean-le-Haut, n. 810. 418

VENTE DE BELLE FUTAYE.

Mardi 3 avril 1827 à 11 heures du matin et jours suivans, les propriétaires des Hautes-Arches, feront vendre publiquement et à crédit aux pieds des arbres, quantité de marchés de beaux chênes et hêtres de toutes dimensions, sur une étendue d'environ 50 bonniers P.-B. croissans dans les bois nommé Hautes-Arches, commune d'Haltine près d'Andenne. (340)

On demande des demoiselles sachant travailler dans les modes S'adresser au pied du Pont d'Isle n. 760. (368)

Jean-Baptiste Lardinois, agent d'affaires, rue derrière la Magdelaine, n. 131, à Liège, a ouvert son bureau destiné aux placemens de MM. les commis, des domestiques des deux sexes, et de toute personne quelconque, soit salariée, soit gagée, etc. Sa qualité de Belge, sept ans d'expérience, une conduite à l'abri du reproche, lui permettent d'espérer la confiance de ses concitoyens.

On demande : 1 ancien militaire pour être chasseur et garde-champêtre; — 2 garçons de billard; — 3 garçons boulangers; — une sous-maitresse pour être employée dans un pensionnat; — 3 filles de boutique; — 1 gouvernante; — 3 cuisinières; — plusieurs servantes.

A placer : 1 institutrice; — plusieurs commis; — 1 cuisinier-chef; — 1 jardinier; — 2 cochers; — divers domestiques; 2 femmes de chambre; — 2 nourrices; — 2 bonnes d'enfant.

Des capitaux à placer sur hypothèques, etc. (387)

On demande 12500 florins des Pays-Bas en rente à 4 p. 010 sur bonne hypothèque.

S'adr. à M. J. J. Frésart, rue Hors-Château, n. 222, à Liège.

A louer de suite ou à la St. Jean prochain, une belle et spacieuse maison, avec remise et écurie, et un ou deux jardins, ayant vue sur Avroy.

A louer de suite ou à la St. Jean prochain, un beau et grand jardin, avec maisonnette, ayant vue sur Avroy. S'adresser à Mr. Keppenne, notaire. (303)

MONT DE PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera lundi 2 avril et jours suivans à deux heures de relevée, dans un des salles du Mont-de-Piété de Liège à la vente publique des gages reçus à cet établissement dans le courant des mois de janvier, février et mars 1826, et qui n'auront point été retirés ou dont on n'aura point opéré le renouvellement d'emprunt.

On commencera par les effets d'habillement, linges, marchandises, ustensiles de cuivre et d'étain; etc., viendront ensuite les bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant; néanmoins les acheteurs qui ne pourront pas se libérer sur le champ seront admis à donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer dans les trois jours les objets achetés et de finir en même temps le solde. Liège, le 15 mars 1827.

Deux places de Surnuméraire étant vacantes au Mont-de-Piété de Liège, les personnes réunissant les qualités requises et qui désireraient être employées en cette qualité, peuvent se présenter devant le directeur de cet établissement.

(53) Maison de campagne avec beau jardin, cour, puits, écurie et terre, sise au bout du quai d'Avroy, à louer présentement. S'adresser à M. N. Guerette, rue Feronstrée, n. 579.

SOIRIE. SCHALS. NOUVEAUTÉS.

GILLON-NOSSENT, rue Pont-d'Ile, n. 32.

Vient de recevoir un nouvel envoi d'Etoffes de SOIE, telles que Haïtienne, Dauphine, Gros de Naples, et Marcelline, qu'il vendra aux plus justes prix; Madras et autres Etoffes de goût, qu'il peut vendre à des prix très avantageux.

Il a reçu aussi un très bel assortiment de Schals Thibet, Schals de Lyon et de Paris, longs et carrés, Echarpes et Fichus nouveaux, Ceintures à la grecque, Blouses, Dentelles, Bas de Soie et de Coton, à jours et autres, Cravattes, Gilets, Sous-Cols, et Corsets de Mad. Meyer.

On trouve chez lui, un grand choix d'objets dorés, et autres, Sacs à la grecque, à la Dame Blanche, Bourses, Sacs et Blagues à tabac, à Huy, par devant ledit notaire et son collègue Duvivier, à la vente aux enchères publiques des biens immeubles suivans;

VENTE DE BIENS IMMEUBLES.

Le lundi, deux avril 1827, il sera procédé en l'étude du notaire Chapelle, à Huy, par devant ledit notaire et son collègue Duvivier, à la vente aux enchères publiques des biens immeubles suivans;

Art. 1<sup>er</sup> Une maison et autres bâtimens y annexés, circonstances et dépendances, avec environ cinq bonniers P.-B. métriques, quarante perches, cinquante six aunes, de jardin, prairie et terrasses, le tout formant un ensemble, clos de murs, nommé le château de Bas-Oha, agréablement situé en la commune de ce nom, entre les villes de Huy et Namur, sur la Meuse, rive gauche de cette rivière.

2. Une partie de biens ci-devant communaux de Lamalle, commune de Bas-Oha, avec cabinet sus construit, située en lieu dit Fond du Rys, de la contenance d'environ cent trente-six perches, six cent cinquante quatre palmes.

3. Une pièce de vignoble avec un petit terrain au dessus, tant pâturage que broussailles, contenant environ soixante huit perches, située à Javaz, commune de Bas-Oha.

4. Un autre pièce de vignoble, située en lieu dit le Charlet, à Huy, contenant environ trente perches, cinquante une aunes.

5. Une isle à la Meuse, nommée l'isle de Bourie, située sous la commune de Ben, contenant environ deux bonniers vingt six perches.

Le cahier des charges ainsi que les titres de propriété, sont déposés chez ledit notaire Chapelle, auquel on peut s'adresser, ainsi que chez son collègue Duvivier et M<sup>o</sup> Ansiaux, avoué licencié audit Huy, pour avoir tous les renseignemens désirables et pour voir et visiter lesdites propriétés. (381)

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SIR WALTER SCOTT,

72 volumes in-12, à 47 cents le vol, édition de F. LEBLANC, imprimeur-libraire à Liège, contenant des notes nouvelles, surtout pour *Quentin Durward*. — Le 1<sup>er</sup> volume de la deuxième livraison est mis en vente; elle renfermera, en trois volumes, *Ivanhoé*, qui en forme cinq dans l'édition de Bruxelles. — On s'est scrupuleusement attaché à la correction du texte, revu sur l'original anglais; on a fait disparaître les incorrections et les négligences de style qui déparaient la traduction d'ailleurs si estimable de M. Defauconpret. — On continue à souscrire séparément pour la *Vie de Napoléon* du même auteur, au même prix avant la publication du 1<sup>er</sup> vol. (433)

Commission médicale de la province de Liège.

Les examens trimestriels ordinaires de la commission s'ouvriront le lundi 9 avril 1827. MM. les candidats sont priés de se faire inscrire d'avance chez le docteur Sauveur fils, rue Haute-Sauvenière, n. 858. Liège le 21 mars 1827.

Le président, D. SAUVREUR.

ETAT CIVIL du 28 mars. — Naissances, 1 garç. 3 filles.

Mariages 6; savoir:

Pierre Joseph Sironval, cloutier, rue petite Nassarne, n. 1318, veuf de Marie Joseph Beaujean, et Marie Joseph Mercenier, journalière, au même domicile, veuve de Denis Alexandre.

Henri Corbusier, peintre en bâtiment, rue du Pont, n. 891, et Marie Aily Bourdouxhe, blanchisseuse, au même domicile, veuve de Jean Noël Colson.

Toussaint Riga, cordonnier, rue Grande Bèche, n. 1232, et Marie Elisabeth Gilis, journalière, même rue, n. 1241.

Jean Dieudonné Thiry, charretier, rue porte aux Oies, n. 559, et Marguerite Thiry, couturière, rue Joffosse.

Jean Pierre Bielen, serrurier, domicilié à Venloo, province de Limbourg, et Marie Françoise Deby, blanchisseuse, rue Thier des Tisserands.

Thomas Corneille Joseph Hanneestingels, sergent major à la 1<sup>re</sup> division en garnison en cette ville, et Marie Roks, sans profession, à la Cité d'Or.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 1 femme; savoir:

Marie Joseph Leclerc, âgée de 55 ans 9 mois et 17 jours, marchande, rue Hors-Château, n. 491, veuve de Dieudonné Teuans, et épouse François Philippe Barthelemy Palante.